

Championnat Départemental de Ski Alpin du Puy de Dôme

LE SC BESSE et le Comité Départemental de Ski du Puy de Dôme organise
le dimanche 12 mars 2023 à la Station de SUPER BESSE
le Championnat Départemental du Puy de Dôme.

Epreuve : Slalom (2 manches)

Participation :

DAMES et HOMMES : U16- U18- U21- Masters .

Inscriptions : doivent être effectuées en ligne sur le site du comité : www.ski-auvergne.com avant le vendredi 10 mars à 19 heures, ou par mail avec le N° de ☎ du chef d'équipe et les noms des contrôleurs à : patrick.bouchalois@free.fr

Droits d'engagement : 10 euros par coureur (**uniquement par chèque**).

Tirage au sort : samedi à 14 heures au siège du C.D. 63

2, impasse de la Garenne 63130 ROYAT

Déroulement de l'épreuve :

- 8H00 - Remise des dossards aux chefs d'équipe. (Office du tourisme Super Besse)

- 8H30 - 9H15 Reconnaissance (en dehors du tracé et dossard apparent).

Départ de la 1^{ère} manche : 9H30

Départ de la 2^{ème} manche : 45mn à 1h après la fin de la 1^{ère} manche (suivant l'avis du jury).

Résultats : La proclamation des résultats aura lieu une heure après la fin des épreuves. (Lieu précisé ultérieurement).

N.B.

Chaque Club devra fournir 1 contrôleur par tranche de 4 coureurs engagés. A défaut doublement des frais d'inscription.

Tout dossard non rendu sera facturé **30 €** au Club responsable.

Le Comité Départemental de Ski du Puy de Dôme décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir, soit à un coureur, soit du fait de celui-ci au cours des épreuves et aux entraînements.

Toute inscription équivaut à une acceptation pure et simple du présent règlement et de celui de la F.F.S

Renseignements : Patrick Bouchalois ☎ 06 80 48 46 75
Laurent Carsac ☎ 06 59 99 24 43